

Mt 9, 1-8 Le paralytique pardonné et guéri

(Mc 2, 1-12 ; Luc 5, 17-25)

« *En le voyant tes péchés sont pardonnés* »

Jésus guérit un paralytique. S'il n'établit pas de lien entre péché et maladie, il relie étroitement pardon et guérison : **être pardonné, c'est être guéri**. Pour Jésus, le péché n'est pas une faute de conduite qui aurait été sanctionnée par une maladie. **Il est une puissance qui asservit l'homme, parfois au point de le paralyser**. Seule une parole d'autorité (v. 2) peut démasquer cette puissance, la terrasser et permettre à l'infirme de se remettre debout. Jésus fait éclater les déterminismes de l'existence et la grâce libératrice se fraye un chemin dans la vie de celui qui entend et reçoit cette parole prononcée sur lui.

La polémique avec les scribes (v. 3.6) est à interpréter sur le fond de cette reconnaissance par les premiers croyants de Jésus comme détenteur de l'autorité divine, capable de libérer l'homme de la puissance du péché sans la médiation de la Loi et du Temple.

L'acclamation finale des foules étonnées est surprenante à cause du pluriel : « aux hommes ». Ce pluriel peut s'interpréter de deux manières. Soit il est l'indice d'une foi insuffisante des foules qui ne reconnaissent en Jésus qu'un de ces hommes à qui Dieu a donné son autorité. Soit on y discerne une évocation de l'autorité confiée à la communauté des disciples de pardonner les péchés (voir 18,18).

Le Nouveau Testament commenté p. 57